

SÉANCE DU 09 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre le neuf avril à vingt-heure trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Antton CURUTCHARRY

Étaient présents :

Mme ARANGOITS Isabelle, M. BIBES Jean Paul, M. BIDART Pierre Dit Betti, M. CLAUZEL Sébastien, M. CURUTCHARRY Antton, Mme DEGUIRAUD Hélène, Mme DUPUY Maddalen, Mme HARISTOY Marie-Agnès M. ITHURBURUA Daniel, Mme JUANTORENA Annie, Mme MERCAPIDE Sandrine, M. MOCHO Frantxo, Mme MOUSQUES Bernadette et M. OLÇOMENDY Betti

Procurator(s) : M. BIBES donne pouvoir à Mme DUPUY Maddalen, M. COSCARAT Jean-Michel donne pouvoir à M. CURUTCHARRY Antton

Étal(ent) excusé(s) : M. BIBES, M. COSCARAT Jean-Michel

A été nommé comme secrétaire de séance : Mme MOUSQUES Bernadette

Date convocation : 04 avril 2024 - date d'affichage : 04 avril 2024

OBJET : VOTE DU BUDGET 2024 DU CAMPING MUNICIPAL- NOMENCLATURE 7.1

L'assemblée délibérante, réuni sous la présidence de M. CURUTCHARRY Antton,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	51 000.00
RECETTES	51 000.00

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	146 545.45
RECETTES	146 545.45

Pour rappel total budget

INVESTISSEMENT	51 000.00 (dont 0.00 de RAR)
DEPENSES	51 000.00 (dont 0.00 de RAR)
RECETTES	

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	146 545.45 (dont 0.00 de RAR)
RECETTES	146 545.45 (dont 0.00 de RAR)

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal :

- **ADOpte** le Budget Primitif 2024 du Budget Principal

Conformément à l'article L5217-10-6 du CGCT, autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de :

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 064-216404772-20240409-CAMPBP2024-BF

S²LO

- 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section de fonctionnement ;
- 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section d'investissement

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire;



Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 15

POUR : 15

CONTRE : /

ABSTENTION : /

Acte rendu exécutoire Après publication ou notification le 18 /04/2024

Et après transmission en sous-préfecture le 18/04/2024